



**COURRIER A L'ATTENTION DES  
RIVERAINS DE LA RD744 DANS LA  
TRAVERSEE DE VILLIERS EN PLAINE**

Villiers-en-plaine, le 4 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Depuis les dernières élections municipales de mars 2014, une équipe d'élus a reçu à plusieurs reprises et à leur sollicitation, quelques riverains de la RD 744 pour évoquer les vitesses qu'ils trouvent excessives et les aménagements de sécurité qu'ils proposent sur cette route.

Les élus, toutes listes confondues, ont toujours été favorables aux aménagements de sécurité sur la commune. D'ailleurs depuis 4 ans, des aménagements ont été réalisés :

- ✓ rue des tilleuls, avec la pose de coussins berlinois, un étranglement de chaussée, une bande de circulation piétons et vélos, une zone 30 pour la sortie des élèves de l'école primaire.
- ✓ route de Saint-Maxire, sur laquelle les vitesses moyennes étaient supérieures de 10 km/h à celles de la RD744, elle a aussi été aménagée avec des coussins berlinois, une bande de circulation piétons et vélos, une zone 30 et un étranglement.
- ✓ Route de Faye sur Ardin, mise en place d'un plateau surélevé.
- ✓ le cœur de bourg avec la rationalisation du stationnement, des voiries rétrécies, un passage surélevé, un sens unique de circulation, une sortie avec visibilité et des zones piétonnes.
- ✓ la RD 744 avec l'installation d'un radar pédagogique.
- ✓ Plusieurs sens uniques de circulation : rue de l'église, rue des tilleuls, rue des écoles.

D'autres réalisations, actées par les élus, seront testées dans quelques jours, route de Benet route de Saint-Pompain et à Monzais : étranglement de voie, coussin berlinois et chicanes.

Pour la RD744, artère rectiligne qui coupe notre village en deux, nous savons depuis plus de 2 ans, que cette voie va être l'objet de travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif et des conduites d'eau potable. Depuis cette date, les élus du conseil municipal ont acté de suivre les conclusions du cabinet d'études AREA qui en 2015 et 2016 a effectué un diagnostic global d'aménagement, notamment de sécurité, sur tout le périmètre de la commune.

Sans attendre les travaux d'assainissement et d'eau potable, lors du conseil municipal de juillet 2017, les élus ont décidé d'acquérir le bar restaurant du Relais de la plaine pour le détruire et sécuriser le carrefour. Lors du conseil municipal d'octobre 2017, ce dernier a

décidé d'aménager la RD744 en décidant d'enfouir les réseaux secs (téléphone et électricité) afin d'optimiser la largeur de voirie en vue d'aménagement de sécurité (trottoirs,...). En février 2018, il a été décidé de lancer une étude sur l'îlot du bourg (bar restaurant et terrains annexes), urbanisation et sécurité. Le conseil municipal de mars dernier a acté l'acquisition des bâtiments de la menuiserie LAIR située dans le même îlot que l'ex bar restaurant aussi pour destruction, urbanisation et sécurité. Et le 3 mai dernier, la décision de l'affermissement d'une tranche conditionnelle du diagnostic d'AREA a été prise ; elle porte sur la sécurisation des entrées et de la traversée du bourg pour la RD744.

Aujourd'hui, les travaux d'assainissement viennent de débiter, ils vont durer environ un an, dont 3 à 4 mois pour la RD 744. Ensuite sur cet axe, s'effectueront les travaux d'enfouissement des réseaux secs pendant 2 mois. Seulement après, viendront les travaux de sécurisation. Les cabinets d'études AREA, CANOPEE et DSA travaillent sur ce sujet en y incluant les travaux de l'îlot du bourg, la démolition des bâtiments du bar et de la menuiserie. Aujourd'hui, nous en sommes au stade d'avant-projet. Le dossier avance.

Pour répondre plus précisément à vos propositions :

- ✓ la rocade de contournement qui devrait aussi concerner le village de Champbertrand, a émergé il y a plus de vingt-cinq ans en amont d'élections départementales mais est vite retombée aux oubliettes au regard des coûts.
- ✓ L'aménagement de chicanes avec places de stationnement nous a été déconseillé sur cette portion de route dans un courrier de la direction de l'écogestion des routes, agence technique territoriale du Niortais en date du 17 juillet 2015.
- ✓ L'installation de radars tronçons ; aujourd'hui, il y a 103 radars tronçons en fonction au niveau national au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2018, un seul devrait être installé : problème, le coût.
- ✓ L'aménagement de vrais trottoirs : l'étude est en cours par AREA, mais il y a des contraintes techniques : l'étroitesse de la voie. L'enfouissement des réseaux secs va nous permettre de réaliser un trottoir facilitant la déambulation et la sortie des impasses.
- ✓ La réalisation d'un revêtement de qualité, c'est ce que l'on peut souhaiter.
- ✓ L'aménagement d'une entrée et sortie d'autoroute sur la commune ; le dossier est entre les mains, entre autres, du sénateur Philippe Mouiller et du président de la CAN Jérôme Baloge, mais selon mes dernières informations, les ASF ne veulent pas s'engager financièrement sur ce projet.

Aujourd'hui, les élus de la commune de Villiers-en-plaine avancent dans leur programme. La sécurité des citoyens est l'une de leur priorité. L'année 2019 devrait connaître l'aboutissement de ces dossiers.

Le Maire,

Jean-Claude MORINEAU